

PCM Mont-Saint-Guibert

28/06/2023



TRACTEBEL



☐ PUBLIC

☒ INTERNAL

☐ RESTRICTED

☐ CONFIDENTIAL



Plan Communal de Mont Saint Guibert

Phase 3

Réalisation du plan cyclable et de stationnement en parallèle du plan d'action et des fiches détails de la phase 3

Inconvénients

- Processus **plus long que prévu** en raison :
 - de la soumission commune du PCM et du plan cyclable et de stationnement
 - des itérations et modifications pour trouver un compromis entre les enjeux et remarques

Avantages

- Soumission de projets précis à la population lors de l'enquête publique
- Intégration des remarques détaillées suite à l'enquête publique (+200 au lieu de dizaines habituellement)
- **Résultat** : au lieu d'un PCM proposant des orientations, **le PCM permet des concrétisations et des mises en oeuvre à court terme**

Plan Communal de Mont Saint Guibert

Phase 3

Réalisation du plan cyclable et de stationnement en parallèle du plan d'action et des fiches détails de la phase 3

- Livrables > **liens directs entre les actions du PCM et les plan cyclable et de stationnement**
 - Rapport 3A : Plan d'actions – fiches générales
 - Rapport 3B : Plan d'actions – fiches details
 - Plans stratégiques : vitesses, gabarits des voiries, réseau piétons, réseau cyclable, plan de circulation du centre
 - Plan cyclable et de stationnement
 - 18 plans de details de voiries

Suite à l'enquête publique, **une étude** (en cours) **a été lancée pour étudier les solutions pour le tunnel de la Fosse** > la première analyse des comptages montrent que la mise en sens unique du tunnel n'est pas opportune

Rapport 3A et 3B

3A : fiches générales

Les réseaux et le schéma intermodal

- G1 : Le volet piéton et PMR
- G2 : Le volet cyclable
- G3 : Le volet transports en commun
- G4 : Le volet routier

Les volets thématiques

- G5 : Volet stationnement
- G6 : Volet mobilité scolaire
- G7 : Volet amélioration de la qualité de vie dans les centres
- G8 : Volet nouveaux services de mobilité
- G9 : Volet développement territorial et urbanisme

3b: fiches détails

Fiches détails

- D1 : Mise en place d'une rue scolaire rue des Hayeffes
- D2 : Entrée de village et trafic de transit
- D3 : Coordination des projets
- D4 : Carrefour N4 – rue de Corbais
- D5 : Plan de circulation du centre-bourg et tunnel de la Fosse
- D6 : Plan cyclable et plan de stationnement

01

Plans stratégiques

TRACTEBEL

ENGIE



Mont-Saint-Guibert

SPW

Service public de Wallonie

28/06/2023

PCM Mont-Saint-Guibert



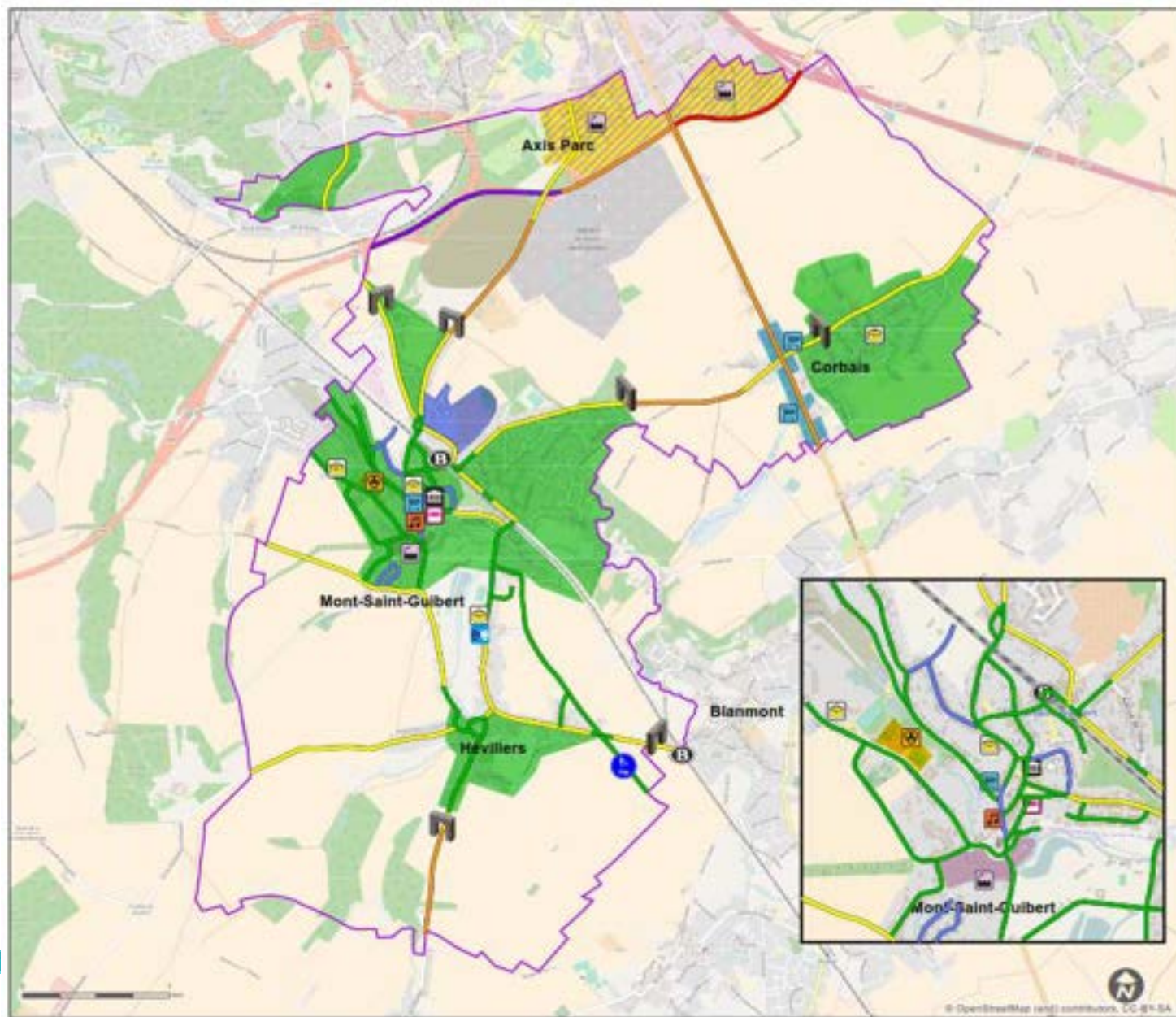
Plan de vitesse (V5)

Légende

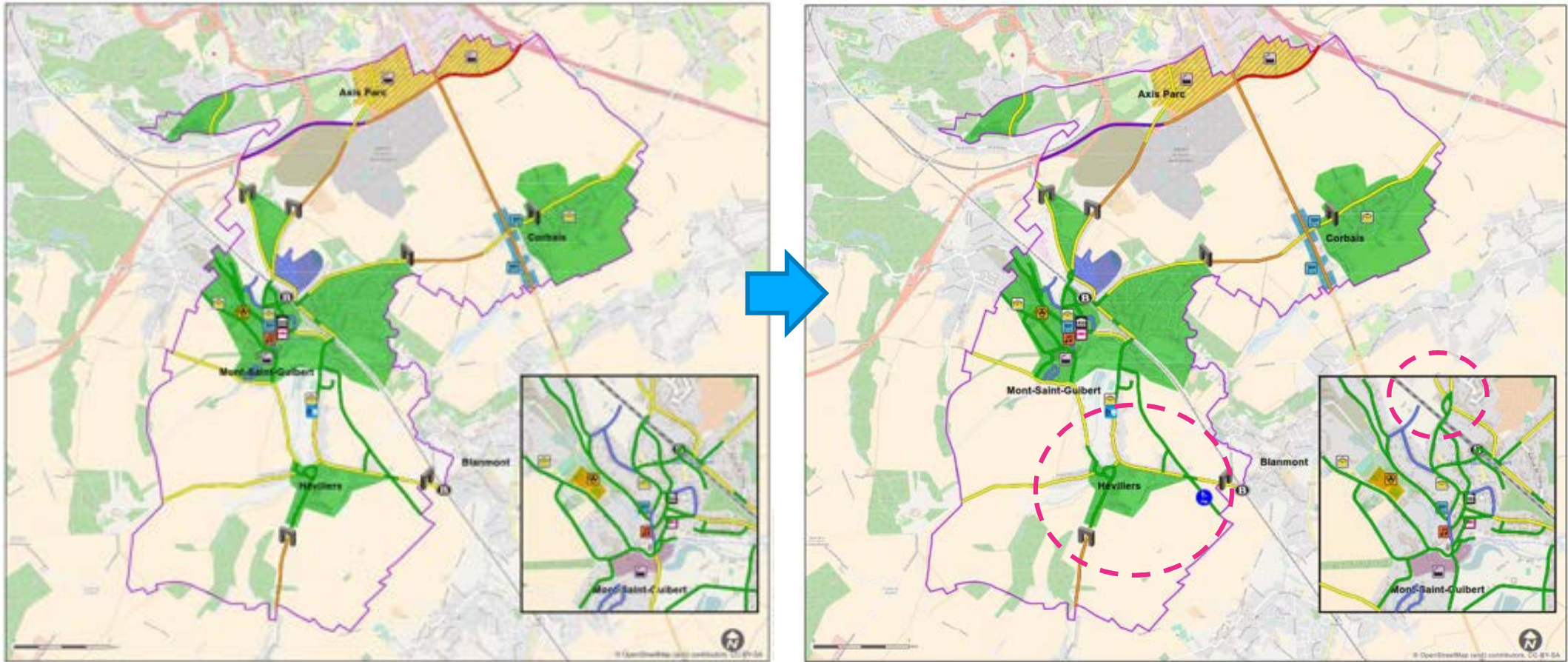
- Commune de Mont-Saint-Guibert
- Gare SNCB
- Etablissement scolaire
- Zone d'activité économique
- Centre sportif / récréatif
- Zone commerciale
- Hôtel de ville / bureaux communaux
- Bas les Masques
- Maison des Loisirs
- Marché du vendredi

Vitesse (km/h)

- Zone de rencontre
- 30 km/h
- Zone 30, circulation apaisée
- 50 km/h
- Zone 50 km/h
- 70 km/h
- 90 km/h
- 100 km/h
- 120 km/h
- réservé vélos et piétons
- Entrée de ville



Plan de vitesse (V4 versus V5)



Plan de vitesse (V5)

Grands principes par rapport à la version précédente

- généralisation 30 sauf certaines voiries pénétrantes,
- simplification de lecture et suppression « 30/50 »,
- création de zone de rencontre :
 - Grand'Rue,
 - Christ Quewet,
 - également ajout (suite au Collège communal) d'une zone de rencontre sur la boucle Jean-François Breuer dans les Jardins de l'Orne (non repris dans les plans)

Plan de circulation centre (V2)

Légende

 Double sens
 Sens unique



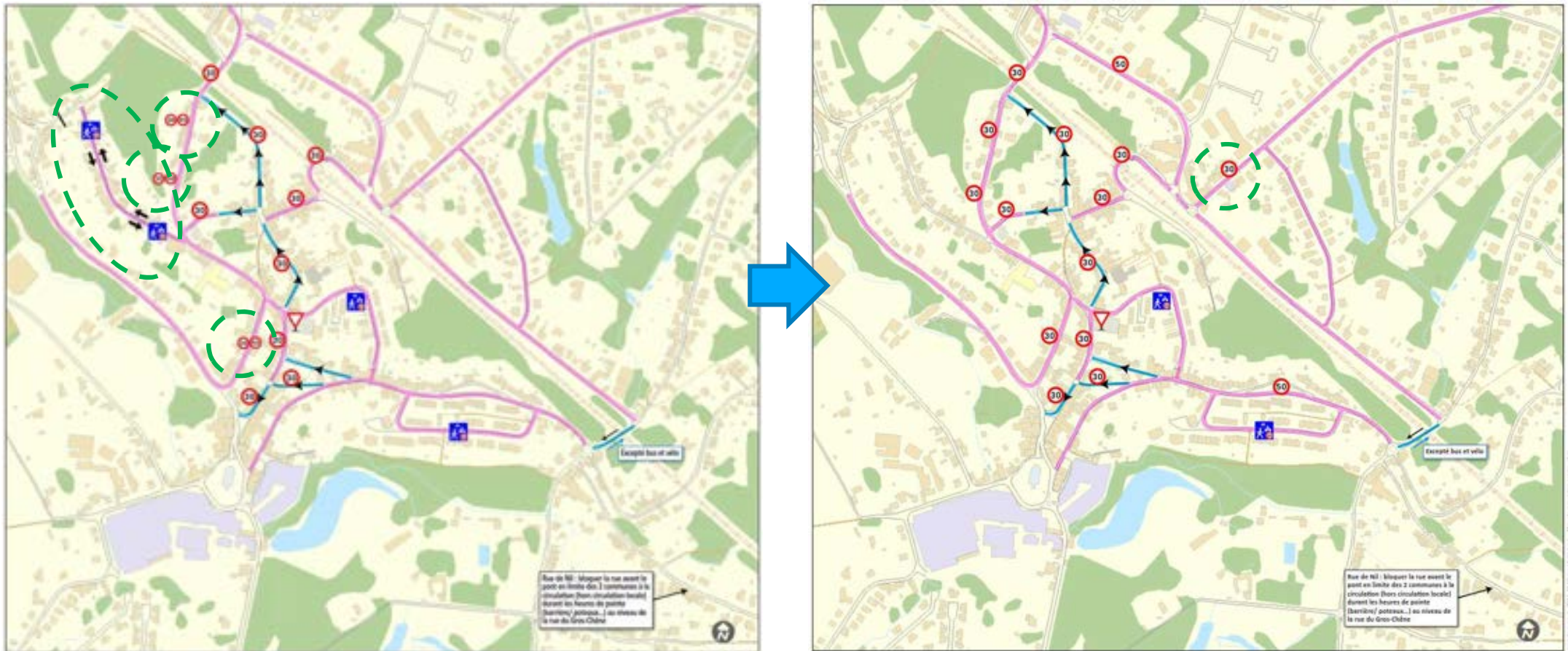
Zone de rencontre

 Sens unique limité excepté bus et vélo

 30 km/h durant les heures d'école,
50 km/h le reste de la journée



Plan de circulation centre (V1 versus V2)



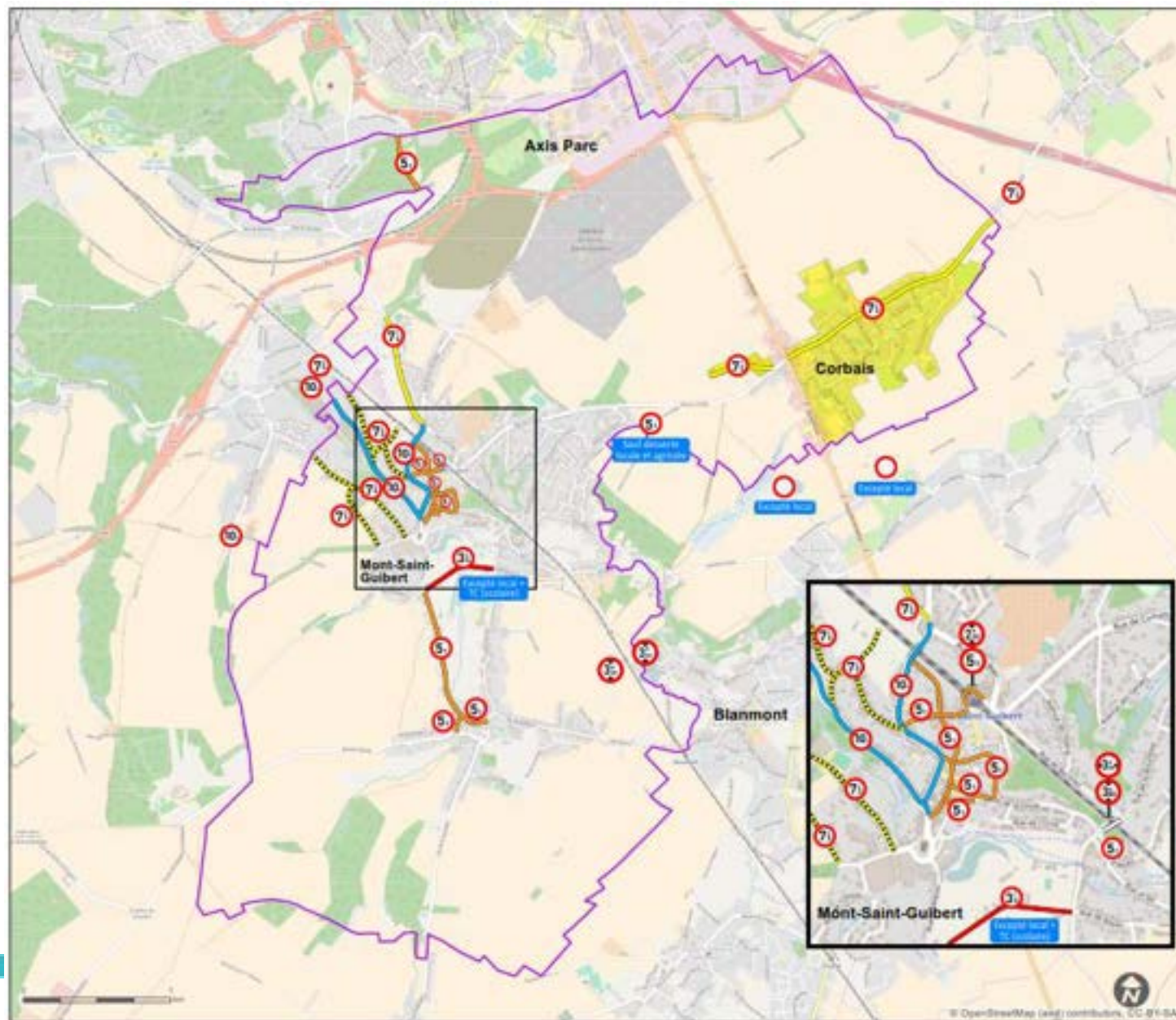
Gabarit des voiries (V4)

Légende

 Commune de Mont-Saint-Guibert

Tonnage

-  3,5 tonnes excepté local + TC
-  5 tonnes excepté local
-  7,5 tonnes excepté local
-  7,5 tonnes sauf circulation locale, engins agricoles, transport en commun
-  Zone 7,5 tonnes excepté local, agricole et TC
-  10 tonnes excepté local, agricole et TC

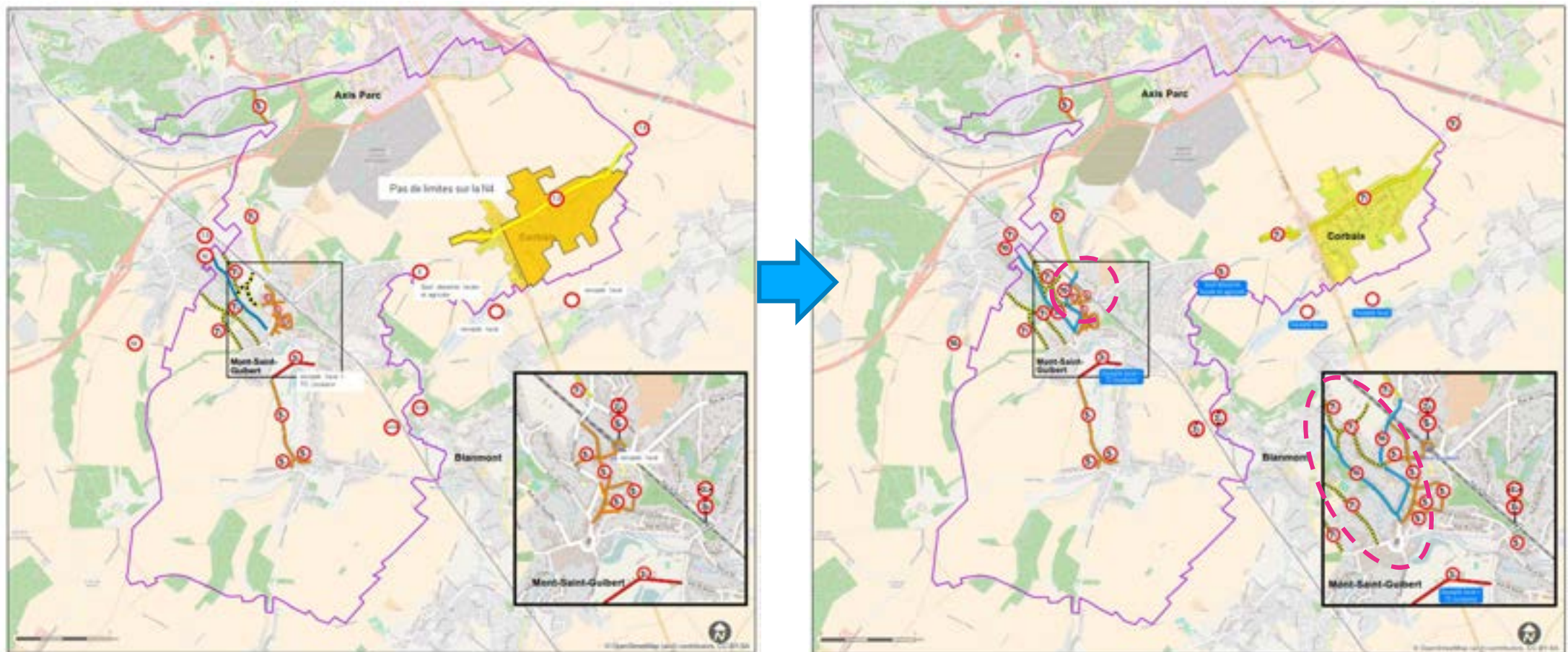


Gabarits des voiries (V4)

Grands principes par rapport à la version précédente :

- continuité avec les communes voisine, exemple :
 - Court-Saint-Etienne déjà en limitation de 10 Tonnes rue Auguste Lannoye,
 - Rue des Vignes,
- trajets rendus possibles pour les camions

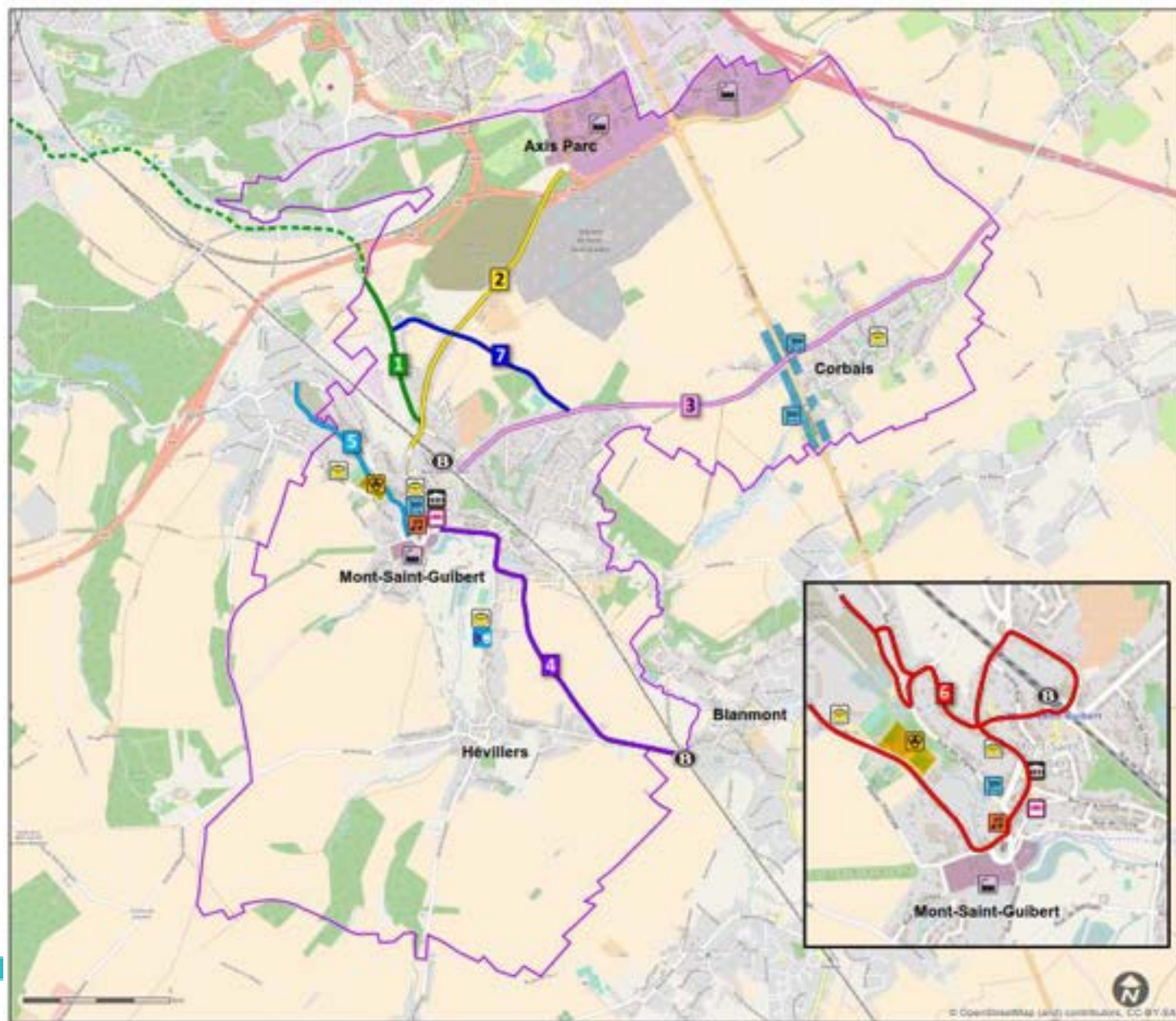
Gabarit des voiries (V3 versus V4)



Réseau piéton

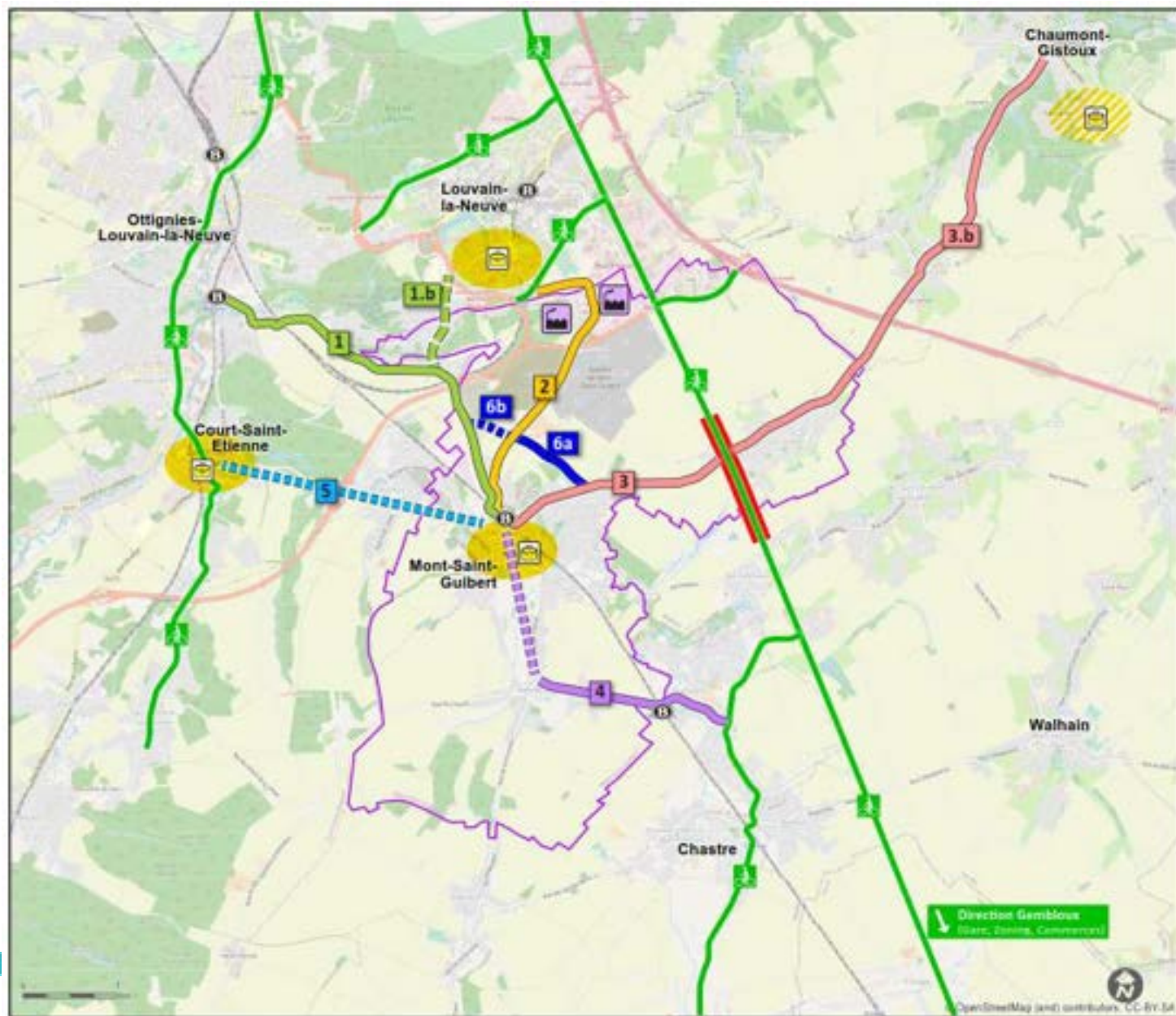
Itinéraires structurants piétons

- 1. Liaison vers Ottignies
- 2. Liaison vers LLN et Axis-Parc
- 3. Liaison N4 et Chaumont-Gistoux
- 4. Liaison Blanmont
- 5. Liaison Court-Saint-Etienne
- 6. Centre-bourg et accès Gare
- 7. Liaison manquante à développer



Connexions communales – routes cyclables

- Commune de Mont-Saint-Guibert
- Zoning
- Gare
- Commerce
- Zones écoles
- Plan Directeur Wallon Cyclable
- Plusieurs options
- Réseau à l'échelle communale**
 - Route 1 (+) avec bypass 1.b (vs Route 5)
 - Route 2 (++)
 - Route 3 (++) avec prolongation 3.b
 - Route 4 (+) (vs Route 3)
 - Route 5 (+) (vs Route 1)
 - Route 6a
 - Route 6b
- * Ordre d'importance indiqué par +



02

Plan cyclable et de stationnement

TRACTEBEL

ENGIE



Mont-Saint-Guibert

SPW

Service public de Wallonie

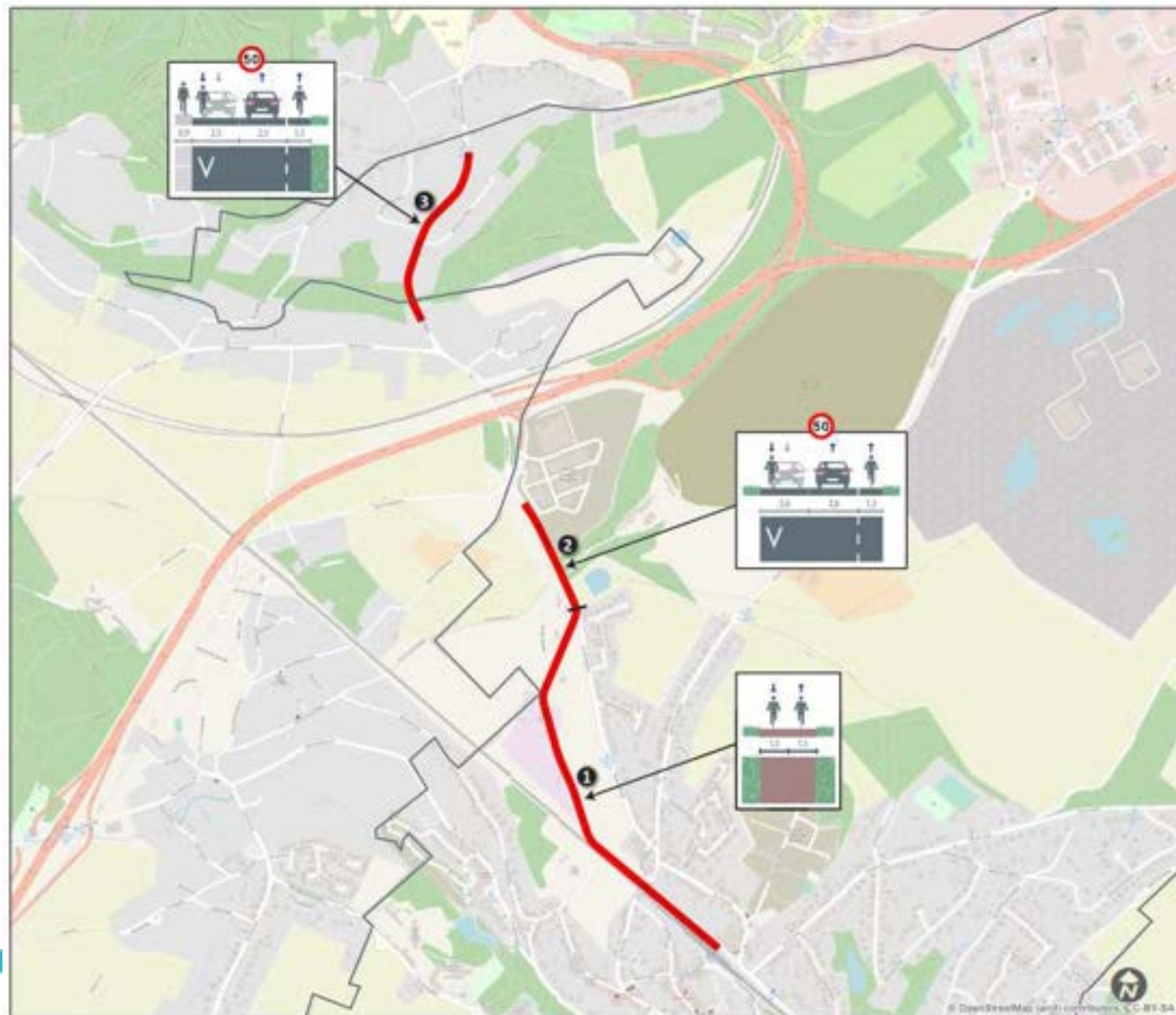
28/06/2023

PCM Mont-Saint-Guibert



Route 1 : Stratégie de mise en œuvre à long terme

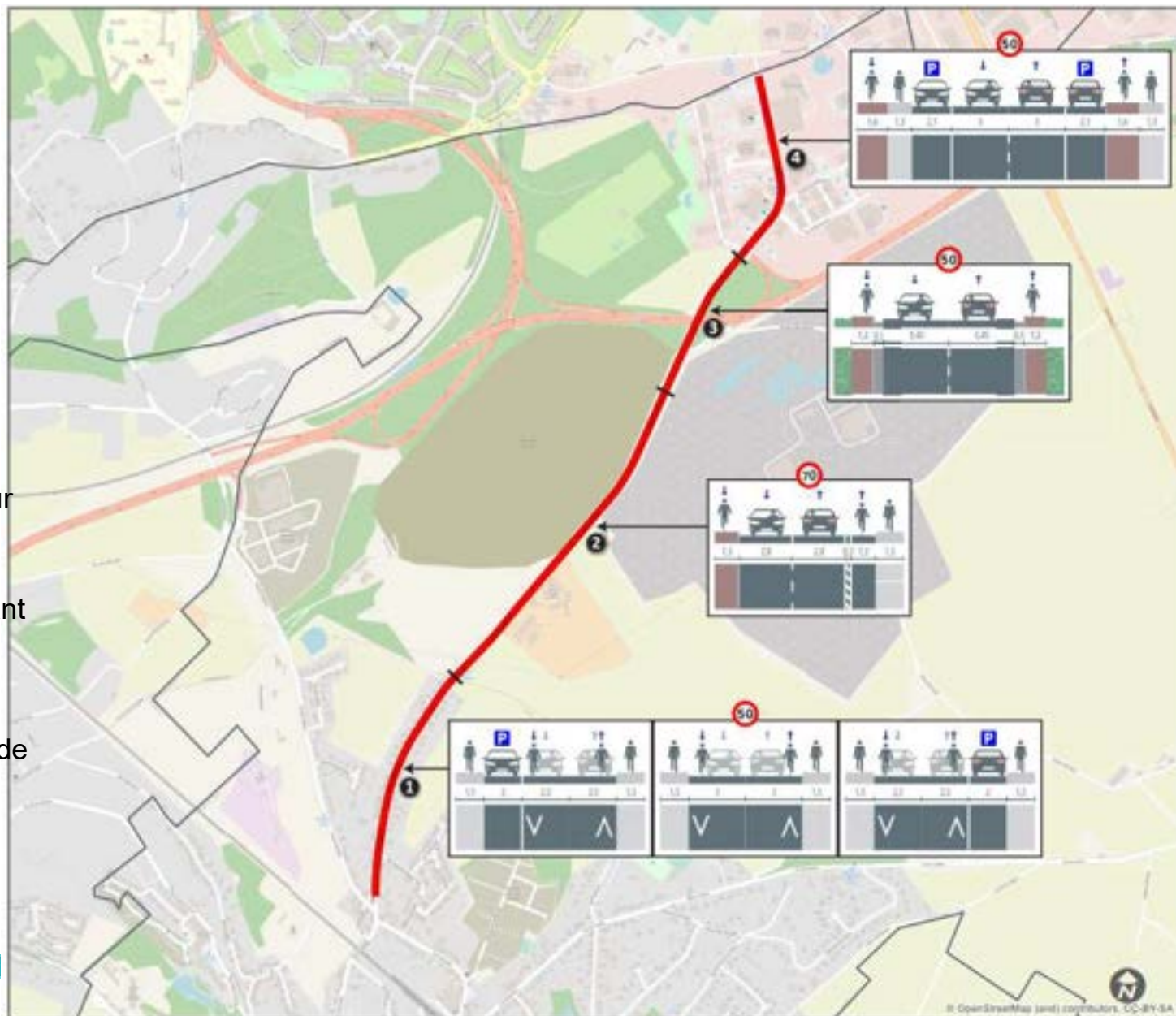
- Sur le long terme, créer la piste cyclable le long du chemin de fer.
- Bandes cyclables suggérées avec marquage vélo et chevrons dans les 2 sens tout le long de la rue des Sablières avec une vitesse maximale de 50km/h.
- Rue du Ruisseau avec piste cyclable marquée vers le nord et bande cyclable suggérée avec marquage vélo et chevrons vers le sud.



Route 2 : Stratégie de mise en œuvre à long terme

au départ du centre

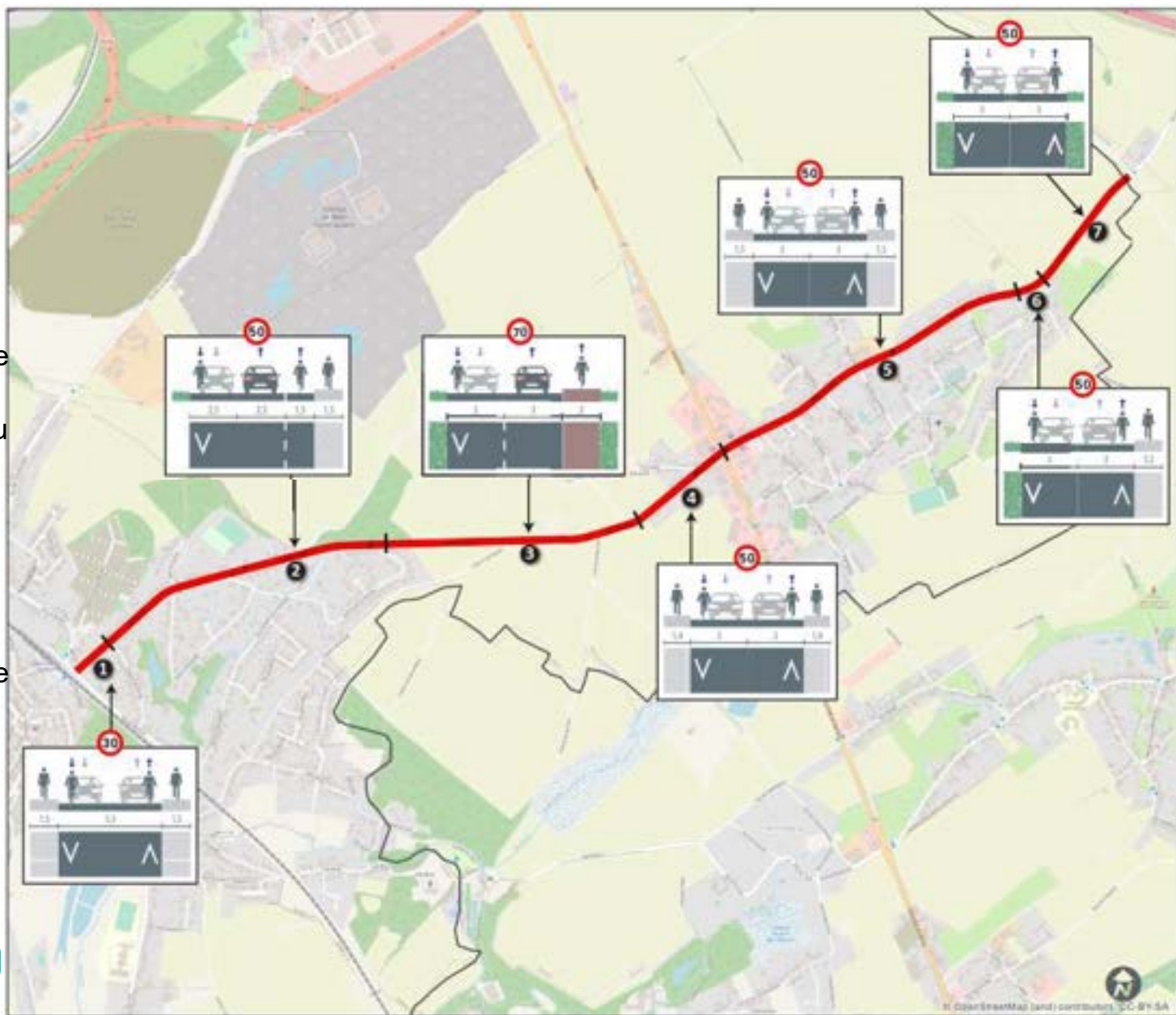
- Maintien du stationnement à cheval sur la voirie (chevrons sur la voirie)
- Suppression de quelques places de stationnement au niveau du rond-point pour permettre la réintégration des cyclistes venant des deux pistes cyclables (celle existante et celle qui va être réalisée) venant du nouvel échangeur N25
- Piste cyclable séparée unidirectionnelle dans le sens vers Mont-Saint-Guibert, bande cyclable suggérée avec marquage vélo et chevrons.
- Deux pistes cyclables séparées après l'échangeur N25



Route 3 : Stratégie de mise en œuvre à long terme (rue de Corbais et rue Haute)

au départ du centre

- Bandes cyclables suggérées avec marquage vélo et chevrons dans les 2 sens avec passage de 30 à 50 km/h jusqu'à la sortie du village,
- Piste cyclable marquée dans le sens vers Corbais et passage à 70km/h jusqu'à l'entrée de Corbais,
- Bandes cyclables suggérées avec marquage vélo et chevrons dans la rue Haute (50 km/h) jusqu'à la sortie du village
- Route à 50km/h et rétrécissements pour sécuriser la circulation des vélos en dehors du village et bandes cyclables suggérées dans les deux sens.



Route 4 : Stratégie de mise en œuvre à long terme (rue des Tilleuls – chemin Tollet)

Tronçons 1, 6 et 7 : 30km/h

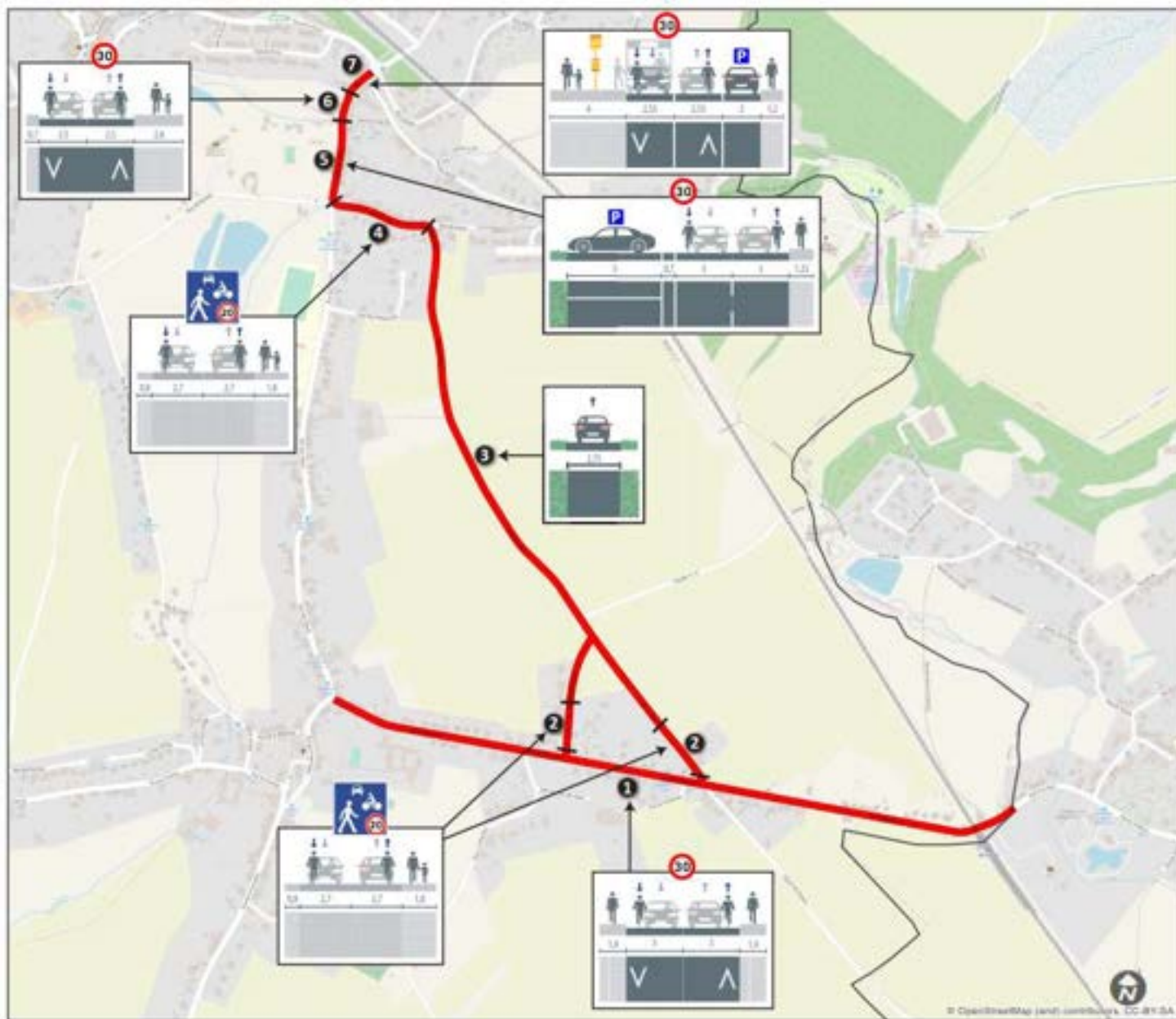
Tronçon 2 : 20km/h zone de rencontre.

Tronçon 3 : voirie réservée (panneau type 250 – F99A)

Tronçon 4: 20km/h zone résidentielle

Tronçon 5 (rue des Tilleuls) :

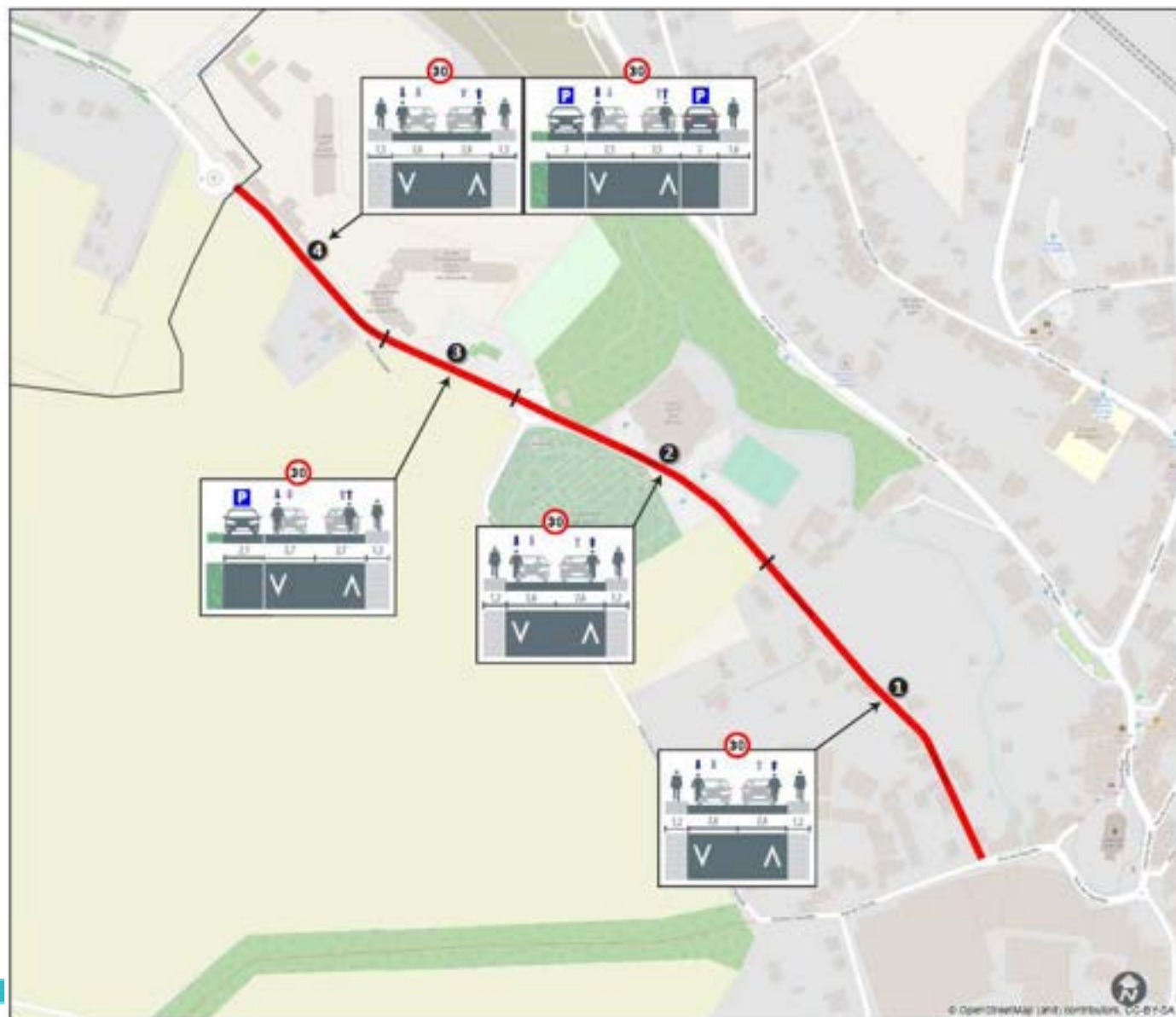
- A réaménager de façade à façade : création d'une piste cyclable séparée du stationnement d'un côté, et d'une piste cyclable marquée dans l'autre sens.
- Le stationnement reste en 'épis' comme actuellement
- Interdire (et pas marquer) le stationnement devant des sorties de garages et accès carrossables



Route 5

Rue des Hayeffes

- Chevrons sur les deux côtés.
- Sur tout le trajet 30 km/h (→ école)
- Attention tronçon 3 = rue scolaire également
- Interdire la circulation, exceptée locale, sur la petite chaussée
- Interdiction de stationnement sur le tronçon de la rue scolaire durant son fonctionnement



Bilan du stationnement

Route prioritaire	Bilan
Route 1	0
Route 2	-7
Route 3	-1
Route 4	-28
Route 5	+3
Centre-bourg	+33
Bilan	+2

03

Plans modifiés des rues Illustration des principes d'aménagement

TRACTEBEL

ENGIE



Mont-Saint-Guibert

SPW

Service public de Wallonie



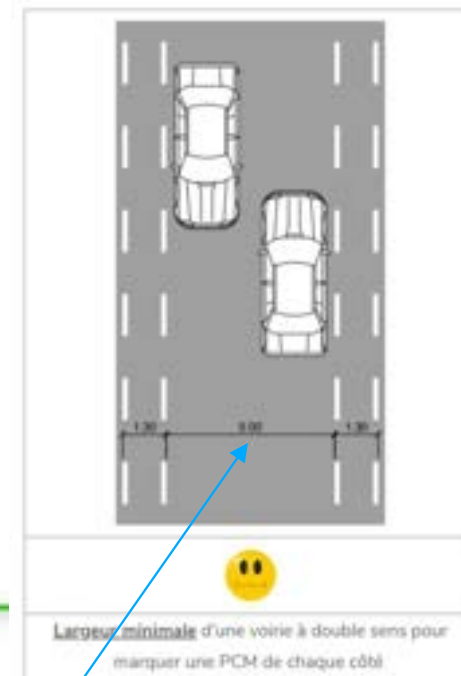
Rappel : simplification des vitesses

- généralisation 30 sauf certaines voiries pénétrantes,
- simplification de lecture et suppression « 30/50 »,
- création de zone de rencontre :



Pistes cyclables

- Peu de pistes cyclables marquées en raison :
 - des passages des bus
 - des voiries insuffisamment larges



- Lorsque le trafic est autorisé dans les deux sens :
 - 5,00 m
 - 5,5 m s'il y a un marquage axial (2,75 m par sens)
 - 6 m en cas de passage d'une ligne régulière de bus ou de poids lourds
- Dans une rue à sens unique :
 - 2,75 m
 - 3 m en cas de passage d'une ligne régulière de bus ou de poids lourds
- Dans une rue où on instaure un SUL : 3 m

EN VIGUEUR SPW MOBILITE
ET INFRASTRUCTURES

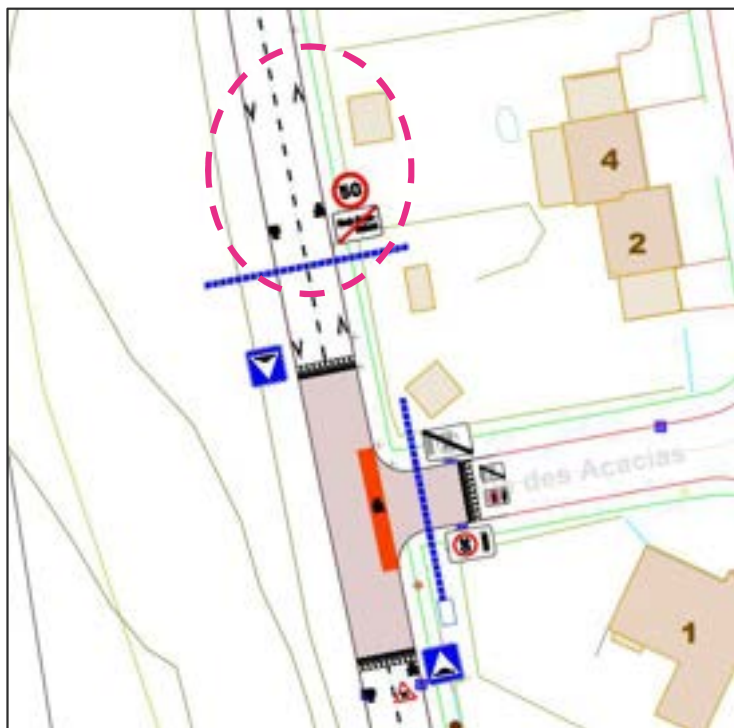
Circulation des cyclistes : exemple de piste cyclable marquée

Rue Saint Jean

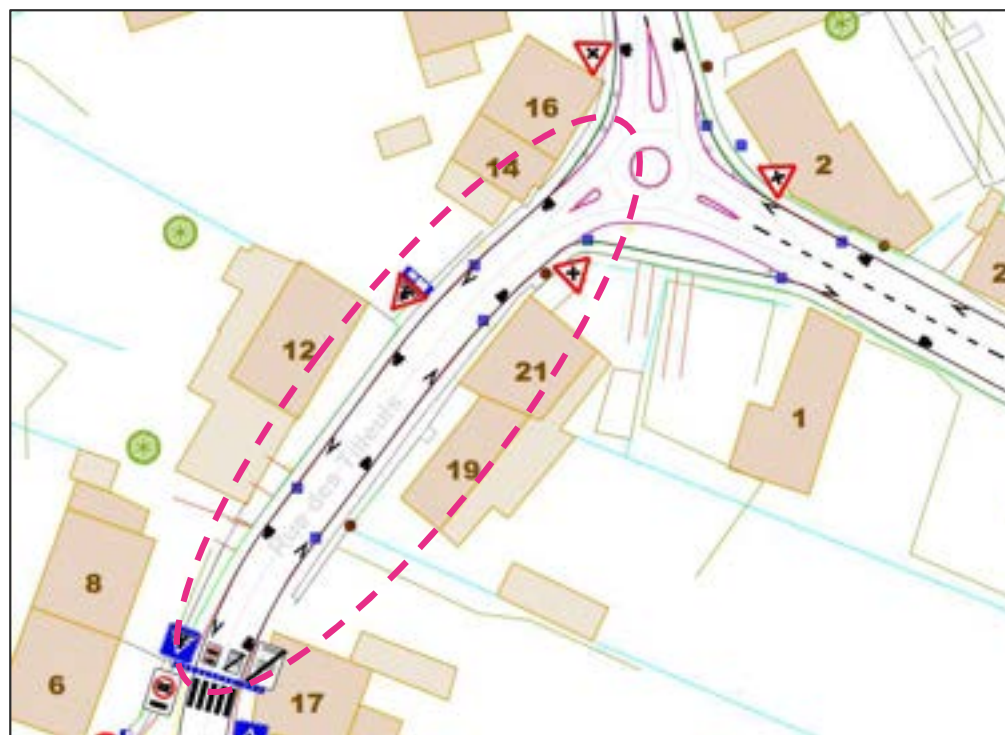


Circulation des cyclistes :

Chevrons généralisés sur les axes à plus de 30km/h



Rue des sablières



Rue des tilleuls

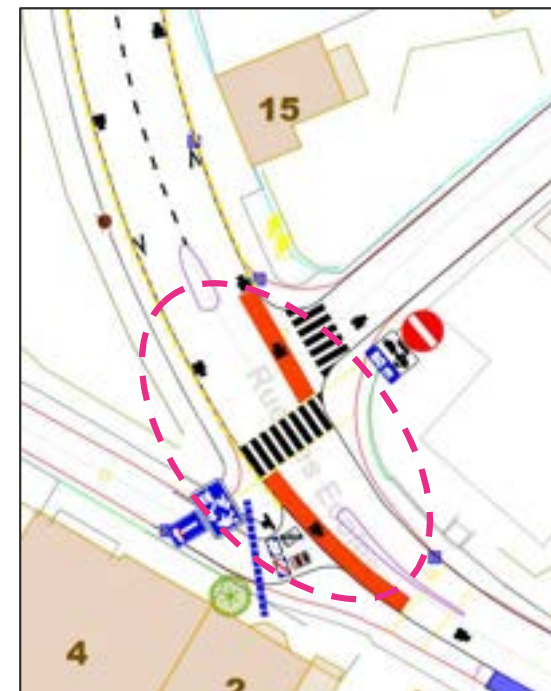
Circulation des cyclistes :

Pas de chevrons dans les zones 30km/h



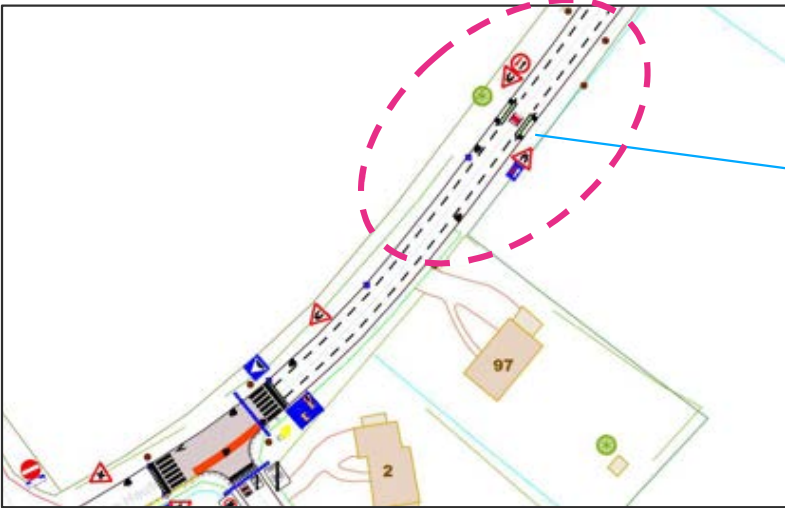
Rue du Riquau, rue du Culot

- Les cyclistes sont insérés dans la circulation
- Chevrons à proximités des écoles dans les zones 30

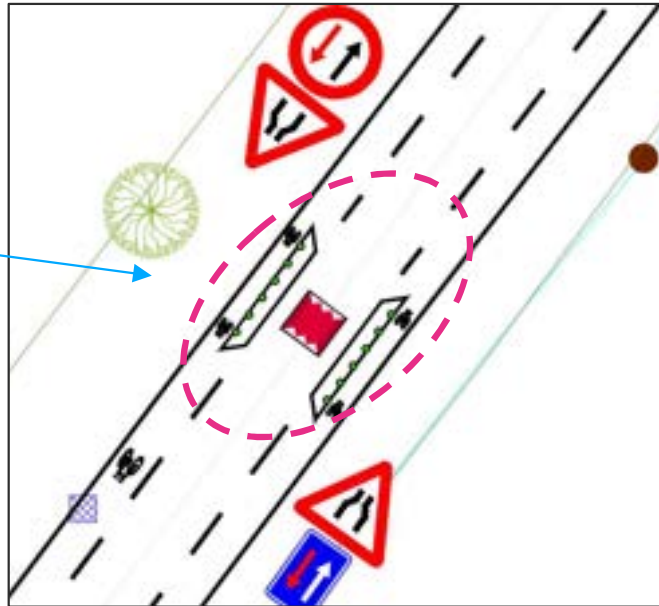


Rue des écoles

Circulation des cyclistes : zones de rétrécissement

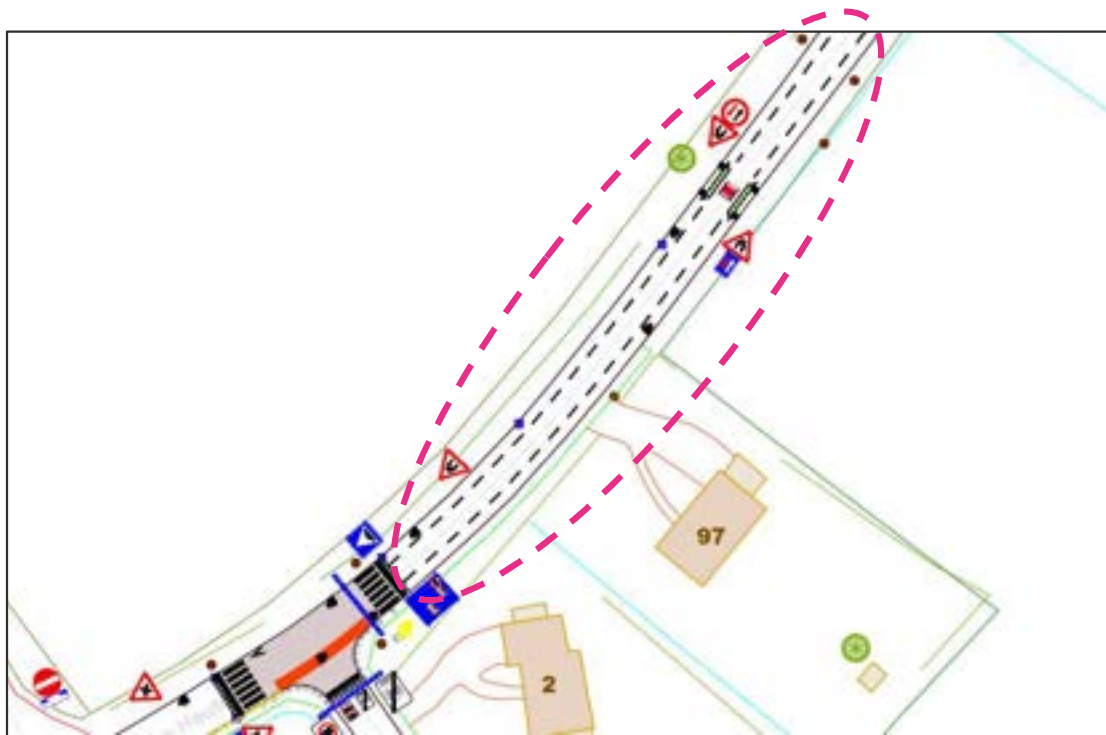


Rue Haute

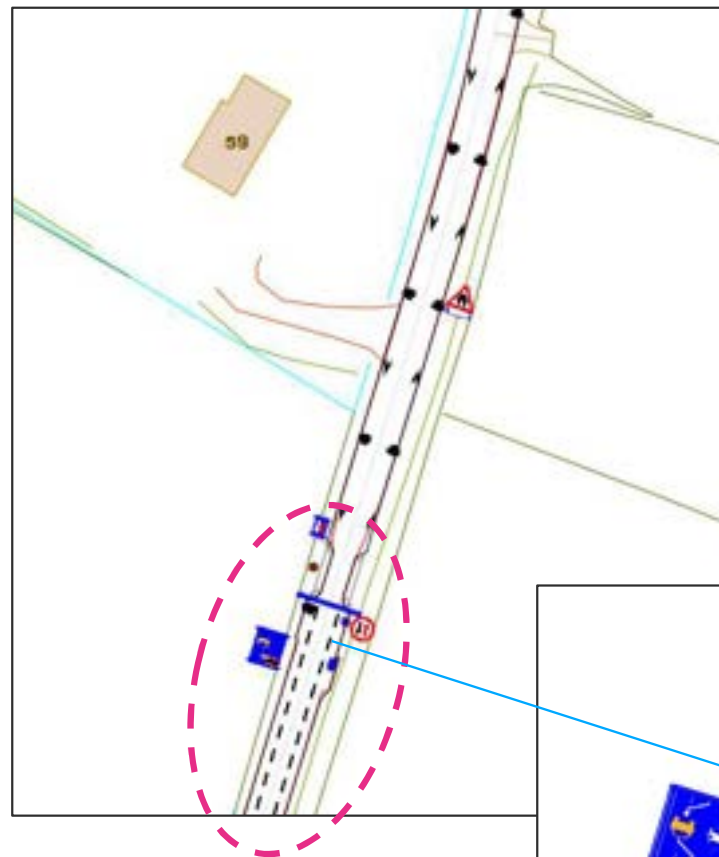


- rétrécissement de la voirie avec passage latéral pour les vélos

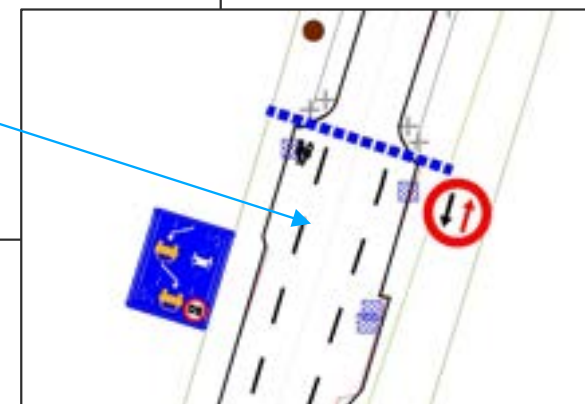
Circulation des cyclistes : *voie centrale banalisée*



Rue Haute



Rue de la Houssière



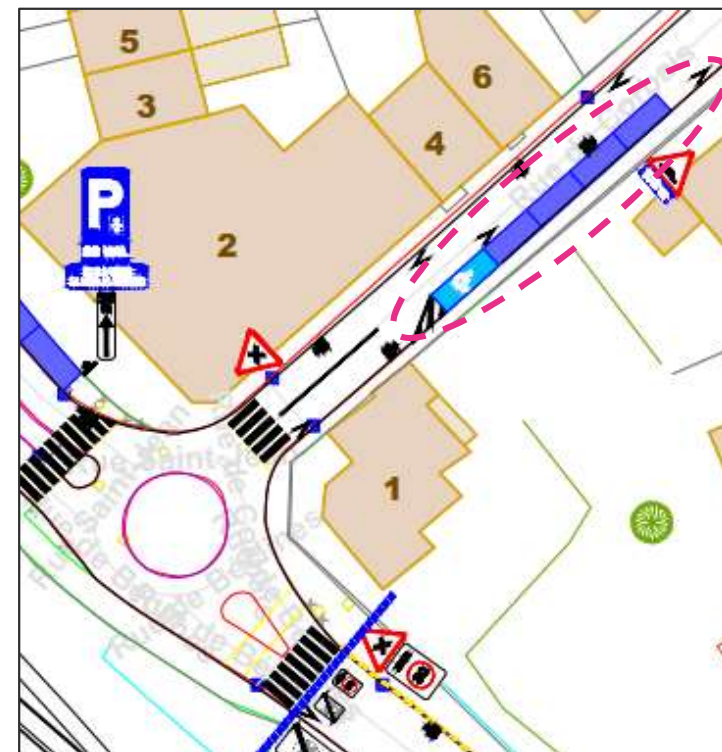
Stationnement : *zones de stationnement marquées*



Rue des vignes

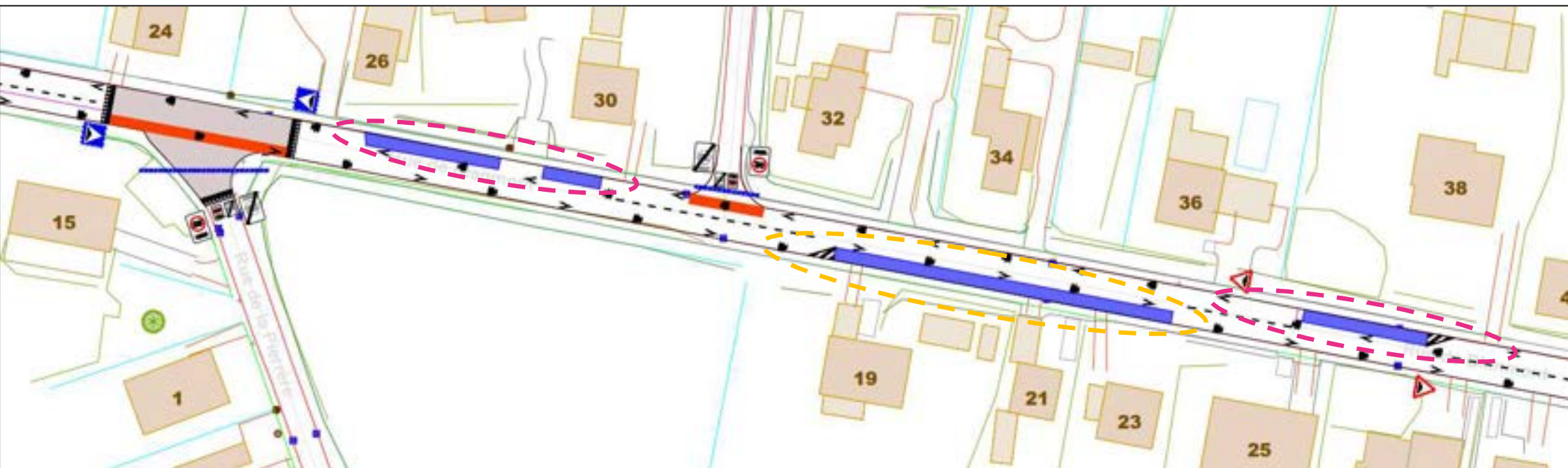


Rue Musette



Rue de Corbais

Stationnement : *stationnement en alternance*



Rue de Blanmont

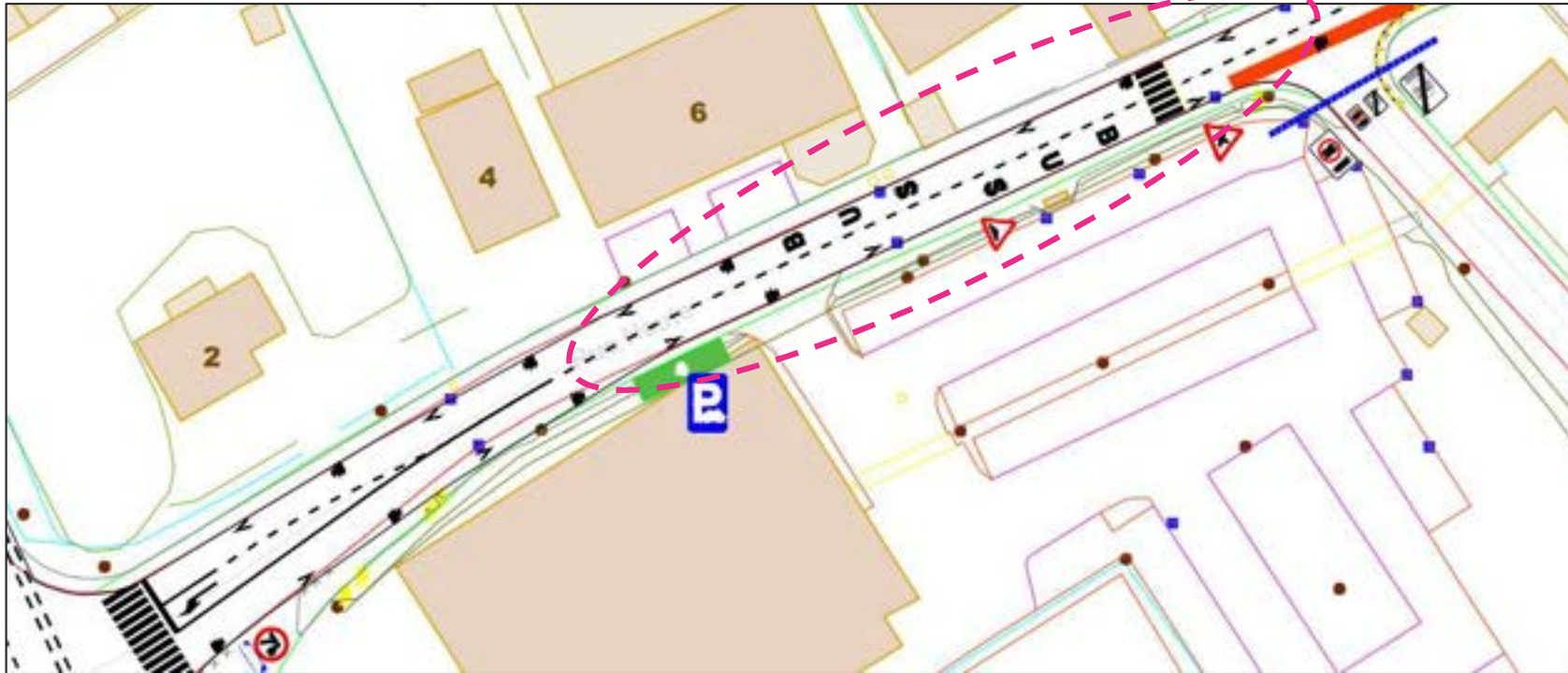
Stationnement : *stationnement en alternance*



Rue des tilleuls

Stationnement : *ligne blanche discontinue*

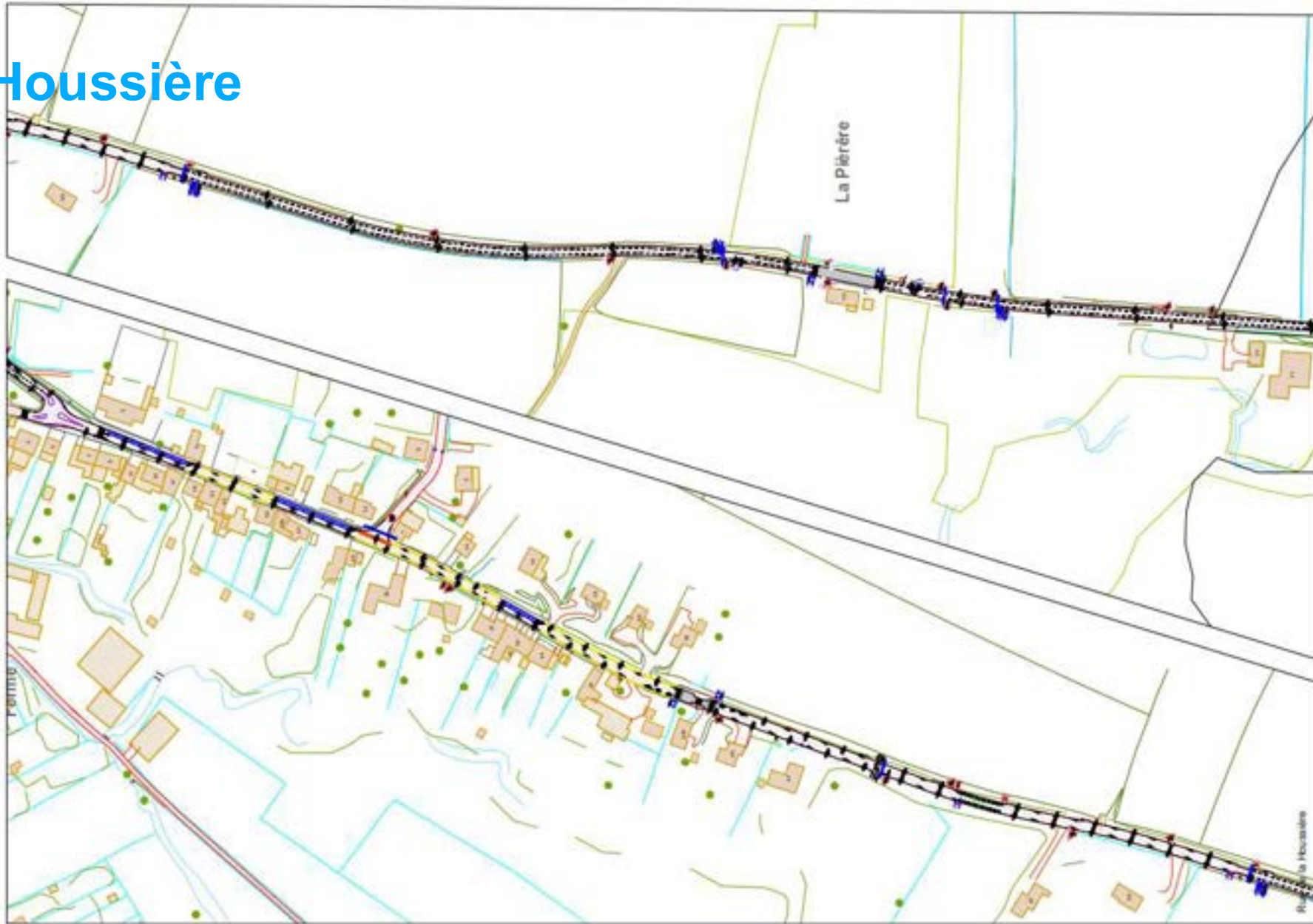
- Permet d'éviter le stationnement



Rue Haute

Rue de la Houssière

Projeter le plan



Rue de la Houssière (du Sud au Nord)

- 70 km/h et voie centrale banalisée
- passage à 50km/h et voie centrale banalisée
- entrée dans la zone 30
- rétrécissement de la voirie avec passage pour les cyclistes côté Sud > nord + ralentisseur
- plateau pavé devant le 73
- 50km/h et voie centrale banalisée
- rétrécissement de la voirie
- chevrons pour les vélos dans les 2 sens de circulation

Rue de la Houssière (du Sud au Nord)

- Rétrécissement de la chaussée avec passages dédiées aux vélos dans les 2 sens
- entrée dans la zone 30 en amont du 47
- ralentisseur et plateau pavé devant le 43c
- 4 emplacements de stationnement marqués devant le 16
- piste cyclable peinte au sol au droit du carrefour
- 8 emplacements de stationnement marqués devant les 8, 10 et 12
- 8 emplacements de stationnement marqués devant les 4 et 2

—

Merci pour votre attention !

—

